

ACESRF
ADF
AMF
AMRF
APCA
ASP
CGPME
CNMCCA

FAMILLES RURALES



**GROUPE
MONDE
RURAL**

Association loi 1901
11 rue de La Baume
75008 Paris

FNFR
FNH&D
FNSAFER
FNSEA
JA
SOL ET CIVILISATION
UNAPL
UNMFREO
UPA

Pour une gestion durable du foncier agricole ***Propositions du Groupe Monde Rural***

Contexte

La consommation excessive de foncier agricole est une réalité. En France, chaque jour, ce sont 200 hectares de terres agricoles qui disparaissent sous le bitume, le béton ou qui sont convertis en pelouse !

Cette dynamique de consommation du foncier agricole s'accélère toujours plus : 54 000 ha par an artificialisés entre 1982 et 1992, 60 000 ha par an entre 1992 et 2000, et plus de 74 000 hectares par an aujourd'hui.

Pourtant, le foncier agricole, premier moyen de production de l'agriculture, est une ressource naturelle non renouvelable. En outre, l'artificialisation concerne le plus souvent les terres arables à haut potentiel agronomique.

La gestion économe et rationnelle de l'espace est indispensable à toute politique d'aménagement du territoire durable.

Elle ne s'oppose en rien au développement économique de notre pays et des collectivités, bien au contraire ! Répondre à l'urgence d'une gestion raisonnée du foncier agricole permettra de répondre à l'urgence des enjeux de souveraineté alimentaire, d'économie d'énergie, de biodiversité et de développement des circuits économiques locaux tout en diminuant les dépenses des collectivités locales.

Propositions du Groupe Monde Rural

Afin de diviser par deux la consommation annuelle globale d'espaces agricoles et naturels en France dès maintenant, le Groupe Monde Rural défend les propositions suivantes :

1. Les terres agricoles doivent être protégées de manière pérenne.

- Adoption du zonage existant, issu des documents d'urbanisme (POS, PLU, cartes communales et RNU) comme zonage agricole et naturel de référence
- Mise en place au niveau départemental d'une commission de protection des terres agricoles et naturelles, à compétence décisionnelle, présidée par le Préfet et composée d'experts de la DDT (DDEA), de la chambre d'agriculture,

de la SAFER et de 2 personnes qualifiées, dont au moins un élu local, nommées par le Préfet qui évaluera le déclassement au regard de l'intérêt propre du projet, des terres agricoles et naturelles concernées et des réserves de constructibilité existantes

- Développement d'une logique de fiscalité territoriale
- Réalisation des documents d'urbanisme au niveau intercommunal
- Maintien d'une agriculture périurbaine, littorale et de montagne, indispensables au développement durable

2. Les zones urbanisées doivent être utilisées de façon optimale, ce qui conduit à revoir certaines règles d'urbanisme :

- Suppression de l'horizontalité des zones commerciales (bâtiments et parkings)
- Révision des règles appliquées aux lotissements
- Révision de la politique des réseaux (gaz, électricité, transports, ...)
- Développement d'une densification urbaine raisonnée
- Utilisation des friches industrielles et urbaines
- Mise en place d'un urbanisme convivial adapté aux besoins de logement de la population

3. La création d'observatoires du foncier par les SAFER est indispensable :

- Mise en place d'observatoires du foncier (évolution du marché, prélèvement, changement d'usage, ...)
- Définition d'indicateurs de changement d'usage du foncier
- Evolution des politiques du point de vue de la gestion économe des terres agricoles et naturelles

Rappel :

Le Groupe Monde Rural, instance d'échanges, de concertation, de réflexion et de proposition, rassemble des organisations professionnelles, des réseaux associatifs et des associations d'élus locaux et territoriaux. Les principaux objectifs du Groupe Monde Rural sont de promouvoir une vision horizontale des enjeux liés à la ruralité.